AR Prefecture
017-241700624-20221208-BC081222_1-DE
Reçu le 12/12/2022

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2022

Présents : Michel Parent, Dominique Rabelle, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault Brechkoff, Philippe Chevrier, Joseph Huot
Excusé : Christophe Sueur

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

1. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS / BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron, le 18 décembre 2019 ;
Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'île d'Oléron ;
Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'île d'Oléron ;
Vu la délibération du 27 janvier 2022 relatives à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Sur proposition du service instructeur des demandes de subventions déposées dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron,

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides :

Dossiers Propriétaires Occupants :

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CdC Oléron	
73/22-PO	JOLLY Delphine Les Goelands, Chalet 10 Rue du Marais Doux SAINT-PIERRE-D'OLERON	Dans le cadre d'une accession à la propriété, amélioration des performances énergétiques : isolation de la toiture, changement des menuiseries et installation d'une VMC hygro et d'une PAC Air/Air	48%	18 956 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire **Total**	500 0 0 3 000 0 **3 500**
74/22-PO	ROSE Françoise 2A Route de la Rémigeasse DOLUS D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : création d'une douche PMR et installation d'une VMC Hygro B	0%	7 256 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire **Total**	0 500 0 0 0 **500**

AR Prefecture

017-241700624-20221208-BC081222_1-DE
Reçu le 12/12/2022

75/22-PO	GOMBERT Etienne 1 Rue des Ardillières LA BREE-LES-BAINS	Dans le cadre d'une accession à la propriété, amélioration des performances énergétiques : installation d'un chauffe-eau solaire et d'une PAC Air/Aeu	40%	15 870 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 500 0 0 3 000 800 5 300
76/22-PO	CHAUVET Renée 17 Route du Viaduc LE CHÂTEAU	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : adaptation de la salle de Bains	0%	5 404 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	0 500 0 0 0 500
77/22-PO	BERLIE Anne-Laure 66 Rue des Cotines LE CHÂTEAU	Dans le cadre d'une accession à la propriété, amélioration des performances énergétiques : installation d'un poêle à pellets, d'un chauffe-eau thermodynamique et d'une VMC Hygro (+ volets)	52%	18 417 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 000 0 0 3 000 0 4 000
78/22-PO	MEZARD Jean-Marc 3 Rue du Grand-Village DOLUS D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques : isolation des combles, changement des menuiseries et installation d'un poêle à pellets	56%	24 312 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 000 0 0 0 0 1 000
79/22-PO	JARDIN Valérie 25 Impasse Maréchal Sauzelle SAINT-GEORGES D'OLERON	Dans le cadre d'une accession à la propriété, amélioration des performances énergétiques : isolation des combles, changement des menuiseries et installation d'un poêle à bois (+ VMC, CE électrique + Volets + Rénovation SDB et Cuisine)	46%	32 422 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 000 0 0 3 000 0 4 000
80/22-PO	GABORIT Monique 50 Chemin des Prés Naud SAINT-GEORGES D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques : isolation des combles et installation d'une VMC Hygro (+PAC Air/Air) et adaptation de la salle de bain à la perte d'autonomie	46%	18 728 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	500 500 0 0 0 1 000

AR Prefecture

017-241700624-20221208-BC081222_1-DE
Reçu le 12/12/2022

81/22-PO	BRISEBOURG Eva et CHOUZIER Laurent 68 Rue de la Casse SAINT-GEORGES D'OLERON	Dans le cadre d'une accession à la propriété, amélioration des performances énergétiques : changement des menuiseries et installation d'un poêle à bois + Travaux en auto-rénovation (isolation des combles et pose de convecteurs)	37%	7 690 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	500 0 0 3 000 0 3 500
82/22-PO	GUILBAUD Christian et Louisette 170 Rue du Canal Chaucre SAINT-GEORGES D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques : installation d'une PAC Air/Eau et d'un CE Solaire	37%	19 206 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 000 0 0 0 800 1 800
83/22-PO	DORVAL Thierry et Elisabeth 6 Rue du Chalumeau Moulin de Saint-André DOLUS D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques : isolation des combles, murs et sols avec emploi de matériaux biosourcés, changement des menuiseries, installation d'une VMC Hygroréglable, d'une PAC Air/Eau et d'un CE Solaire	66%	57 117 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	2 500 0 0 0 800 3 300
84/22-PO	PIETRI Guy 9 Résidence du Moulin DOLUS D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques : isolation des combles et murs avec emploi de matériaux biosourcés et installation d'un CE Solaire (+ PAC Air/Air)	58%	27 311 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	2 000 0 0 0 800 2 800
85/22-PO	PRIVAT Fabrice et GUILLONNEAU Fabienne 15B Rue des Cayannes LE CHÂTEAU	Amélioration des performances énergétiques : isolation des combles et installation d'une VMC Hygro (+ PAC Air/Air)	40%	11 666 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 000 0 0 0 0 1 000
86/22-PO	BAUSMAYER Kévin et PERISSINOTTO Laura 507 Rue de la Gibertière SAINT-GEORGES D'OLERON	Dans le cadre d'une accession à la propriété, amélioration des performances énergétiques : isolation des combles et des murs, changement des menuiseries et installation d'une VMC Hygroréglable	63%	18 560 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 000 0 0 3 000 0 4 000

AR Prefecture

017-241700624-20221208-BC081222_1-DE
Reçu le 12/12/2022

87/22-PO	CABARET Bruno 662 Route de la Nouette Sauzelle SAINT-GEORGES D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques : isolation des combles, changement des menuiseries et installation d'une VMC Hygroréglable et d'un CE Solaire (+ mise aux normes électricité)	40%	24 751 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	500 0 0 0 800 1 300
103/22-PO	LEJEUNE Catherine 12 bis Boulevard Docteur Pineau SAINT-TROJAN-LES-BAINS	Amélioration des performances énergétiques : installation d'une PAC Air/Eau en remplacement d'une chaudière fioul et d'un CE Solaire	37%	16 841 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 000 0 0 0 800 1 800
104/22-PO	MONTUS Daniel 2 Rue du Marais La Chevalerie LE CHÂTEAU	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau PMR + WC	0%	13 268 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	0 500 0 0 0 500
105/22-PO	CHECOT Serge 43 Bd du Capitaine Leclerc SAINT-PIERRE-D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau PMR	0%	11 966 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	0 500 0 0 0 500
106/22-PO	CHEBASSIER Caroline 28 Avenue de l'Océan Logement 27 DOLUS D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques : isolation des combles, changement des menuiseries et installation d'une VMC Hygro, d'un CE Thermodynamique (+PAC air/air + sèche-serviette)	47%	30 131 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 000 0 0 0 0 1 000
107/22-PO	CHADUTAUD Dimitri 25 Rue Gilbert Ranson LE CHÂTEAU	Dans le cadre d'une accession à la propriété, amélioration des performances énergétiques : isolation des combles et installation d'une VMC Hygro + PACAir/Eau en remplacement d'une chaudière gaz	50%	25 239 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 500 0 0 3 000 0 4 500

AR Prefecture

017-241700624-20221208-BC081222_1-DE
Reçu le 12/12/2022

108/22-PO	ROUSSETY Camille 1 Rue du Levant SAINT-PIERRE-D'OLERON	Dans le cadre d'une accession à la propriété, amélioration des performances énergétiques : isolation des combles et des murs, changement des menuiseries et installation d'un poêle à granulés et d'un CE Thermodynamique	66%	24 686 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	500 0 0 3 000 0 3 500
109/22-PO	POISSENOT Sophie 2 Allée des Hulottes Bussac DOLUS D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques : installation d'un CE Solaire	23%	4 995 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	0 0 0 0 800 800
110/22-PO	GINISTY Alain 933 Avenue de la Durandière SAINT-GEORGES D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques : isolation des combles evec matériaux biosourcés et des planchers (sous-face sanitare) et installation d'un insert à granulés	36%	11 067 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	1 500 0 0 0 0 1 500
111/22-PO	BASSET Anita Impasse des Toumelines SAINT-PIERRE-D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau PMR	0%	2 656 €	Bonus Energie Prime MAD Habitat Indigne / Dégradé Accession Sociale Chauffe-Eau Solaire Total	0 500 0 0 0 500

Dossiers Propriétaires Bailleurs :

N°	Bénéficiaire	Adresse du projet	Description de l'opération	Subvention accordée	Montant du loyer
02/22-PB	DUPUY Jean-Hugues	6 Rue du Chantier Ors LE CHÂTEAU D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques d'un logement de 1900 : changement des menuiseries extérieures et installation d'un poêle à granulés Typologie : T3 / Superficie : 59 m² Coût : 16 661,55 € TTC Financement : – Anah 5 506 € – CD17 : 4 807 € Etiquette énergétique : Avant travaux E 287 kWhep/m².an Avant travaux D 186 kWhep/m².an	1 500 €	Loyer avant travaux : 552 € Loyer social après travaux : 422 €

AR Prefecture

017-241700624-20221208-BC081222_1-DE
Reçu le 12/12/2022

03/22-PB	ZAJAC Didier SCI DIYAN	637 Route Nationale Chéray SAINT-GEORGES D'OLERON	Rénovation d'un logement dégradé construit en 1950 Typologie : T3 / Superficie : 63 m² Coût : 30 340 € TTC Financement : – Anah 6 205 € Etiquette énergétique : D 248 kWhep/m².an	2 482 €	Loyer social après travaux : 415 €

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 08/12/2022
Pour copie conforme
Le Président

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Michel PARENT

AR Prefecture
017-241700624-20221208-BC081222_2-DE
Reçu le 12/12/2022

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2022

Présents : Michel Parent, Dominique Rabelle, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault Brechkoff, Philippe Chevrier, Joseph Huot
Excusé : Christophe Sueur

En vertu de la délibération du 16 décembre 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

---

2. GEMAPI – PAPI – ACTION 5-7 – TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU BATI A LA SUBMERSION MARINE

Considérant l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), attribuant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) de manière exclusive et obligatoire au bloc communal au 1er janvier 2018,

Et

Considérant que la loi du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, introduit à l'article 59 de la loi MAPTAM une dérogation pour les Départements qui assurent à la date du 1er janvier 2018 l'une des missions composant la GEMAPI (mentionnées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du code de l'environnement).

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1er janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020, actant la participation de la Communauté de Communes au financement des travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle du Bâti à hauteur de 10%

VU l'avenant 2 du PAPI Oléron, signé le 4 mars 2022 et actant l'engagement de l'Etat et du département de Charente Maritime au financement de ces travaux.

Il est proposé de retenir les règles de subventions suivantes :

- la communauté de communes verse 20 % du montant des dépenses subventionnables aux particuliers ;
- la communauté de communes sollicite de manière annuelle le département pour sa contribution, à savoir 50 % des montants versés par la communauté de communes aux particuliers.

Concernant les travaux en eux-mêmes, il est proposé de financer les travaux au même titre que les règles d'attribution définis par l'État à savoir :

- un taux de subvention, à caractère fixe, s'appliquant au montant toutes taxes comprises de la dépense prévisionnelle ;
- les travaux éligibles au titre de la loi RV PAPI et recommandés dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité réalisé ;

AR Prefecture

017-241700624-20221208-BC081222_2-DE
Reçu le 12/12/2022

- la prise en compte d'un aléa de 5% à 10% (devis supérieur à 3 mois avant la date de dépôt) sur le montant prévisionnel des travaux pour prendre en compte la hausse des coûts entre la réalisation des devis par les particuliers et l'obtention de l'arrêté de subvention ;
- le versement de la subvention sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - les factures comprenant impérativement la mention manuscrite « facture acquittée le ... » signée de l'artisan avec cachet de l'entreprise,
  - dans le cas de modification de coût par rapport aux devis, la note explicative devra être jointe ,
  - la déclaration d'achèvement des travaux si autorisation d'urbanisme,
  - le courrier de l'opérateur attestant de la conformité des travaux (si cette prestation lui incombe) ou l'attestation sur l'honneur du demandeur,
  - les photos des travaux réalisés.

En accord avec les règles de subventions présentées ci-avant, il vous est proposé d'autoriser le président à accorder les subventions suivantes concernant les dossiers n°8 et 9, instruit par la communauté de communes et les services de l'État:

Particuliers / Propriétaires Bailleurs	Commune	Coût prévisionnel des travaux (€ TTC)	Aléa de 5 % ou 10 %	Montant subventionnable (€ TTC)	Part ETAT (80% du montant plafonné)	Part CdC et CD 17 (20 % du montant plafonné
SEMIS – 8 Habitations	Grand-Village-Plage	30 704,33 €	1 535,22 €	32 239,55 €	25 791,64 €	6 447,91 €
Monsieur Sylvain QUINTYN	Saint-Trojan-les-Bains	4426,64 €	221,33 €	4 647,97 €	3 718,38 €	929,59 €
TOTAL		35 130,97 €	1 756,55 €	36 887,52 €	29 510,02 €	7 377,50 €

Le montant des aides à verser par la communauté de communes pour ce dossier s'élève à 7 377,5 € TTC, dont 50% du montant seront demandés au département, après octroi des aides, au titre de la convention cadre de l'avenant n°2 du PAPI Oléron.

Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les règles d'attribution du versement des subventions de la communauté de communes ;
- AUTORISE le Président à notifier les subventions accordées aux particuliers ;
- AUTORISE le Président à verser les subventions aux particuliers.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 08/12/2022
Pour copie conforme
Le Président

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Michel PARENT